

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité de Les Hauteurs par Mme Pascale Fortier, présidente d'élection, que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Maire		Mme Gitane Michaud
Conseiller	siège no. 1	M. Étienne Bélanger
Conseiller	siège no. 2	M. Steeve Michaud
Conseiller	siège no. 3	Mme Rachel Tardif
Conseiller	siège no. 4	M. François St-Laurent
Conseiller	siège no. 5	M. Jean-Rock Michaud
Conseiller	siège no. 6	M. Donald Lavoie

Donné à Les Hauteurs ce 10^e jour du mois de novembre 2017.

Copie Certifiée Conforme
à l'originale ce 10^e jour de mois de novembre 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Fortier, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que l'Avis d'élection a été publié à la date et de la façon suivante aux deux endroits prévus soit au Centre paroissial, 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0, au Bureau de poste, 213 Rue Principale, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de septembre deux mille dix-sept (2017).

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 13 novembre 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente ainsi que Mme Karine Marquis, secrétaire.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Maire ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-11-13-253

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme. Rachel Tardif et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Résolution numéro : 17-11-14-254

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE TAXES DE SERVICE

Résolution numéro : 17-11-13-255

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la demande d'enlever les taxes de service au 224, rue Principale. Cet établissement étant fermé et non fonctionnel.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 17-11-13-256

DON 100^e : La municipalité de St-Gabriel à offert un don de 50\$ pour le 100^e anniversaire. La ville de Mont-Joli ne fera pas de don.

RAPPORT D'INFRACTION : Une seule infraction sur le territoire de la municipalité pour l'année 2017, soit un règlement municipal non respecté.

LOISIRS : Suite aux démissions de plusieurs membres du comité des loisirs, nous glisserons un mot dans l'Info des Hauteurs, pour savoir si d'autres personnes seraient intéressés à y faire partie.

MOT VERT DU MOIS : « Le cycle du recyclage » le 15 novembre, journée mondiale du recyclage.

PRIX HOMMAGE : Proposer une candidature pour le prix hommage bénévolat-Québec 2018. Les prix sont remis par le gouvernement du Québec pour reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec.

CDR : Offre de service en développement coopératif, de nouvelles ressources humaines pour vous servir dans le domaine du développement coopératif.

FQM : La MRC renouvellera notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2018. Le paiement se fera par l'entremise d'une quote-part.

DISTINCTION HONORIFIQUES : Le lieutenant-gouverneur souhaite décerner une médaille pour les aînés de notre région qui sont engagés et qui ont un rayonnement positif dans la communauté.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT: La caisse Desjardins de la Rivière-Neigette offre aux municipalités un soutien financier pour les organismes à but non lucratif membre de la caisse pour concrétiser leur projet pour l'année 2018.

DEMANDE DU MISTRAL : Une demande de don pour l'Expo-sciences a été demandée par l'école du Mistral de Mont-Joli. Cette demande a été refusée.

CLD DE LA MITIS : Le Centre Local D'emploi de la Mitis est un outil de développement incontournable puisqu'il stimule et soutien l'essor de l'entrepreneuriat sur le territoire.

TÉLÉPHONIE IP : Le coût récurrent des services de téléphonie IP de la MRC sont de 529.13\$.

FORMATION ÉTHIQUE : Une formation obligatoire pour les nouveaux élus sur l'éthique et la déontologie doit être fait. M. François St-Laurent et M. Steeve Michaud aimerait la suivre en ligne dans les locaux de la municipalité de St-Charles-Garnier.

Adopté à l'unanimité.

DON POUR PANIER DE NOËL

Résolution numéro : 17-11-13-257

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs octroie un don de 40\$ à Moisson pour la préparation des paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
TABLES ET CHAISES

Résolution numéro : 17-11-13-258

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs acquiesce à la demande du comité de développement pour l'achat de table et de chaise solide au montant de 4 892.99 \$. Un montant de 4 000\$ leur sera octroyé sur présentation de preuve d'achat.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PAIEMENT
BONBONS D'HALLOWEEN

Résolution numéro : 17-11-13-259

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs effectuera le paiement de 49.25 \$ à M. Denis Dupont pour l'achat de bonbons distribués à l'halloween dernier.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PAIEMENT
MME GITANE MICHAUD

Résolution numéro : 17-11-13-260

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs effectuera le paiement de 43.14 \$ à Mme Gitane Michaud pour des photocopies de documents fait au bureau en gros.

Adopté à l'unanimité.

FORMATION SUR LA LOI 122

Résolution numéro : 17-11-13-261

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier à suivre une formation portant sur la Loi 122. La formation se donne sur 2 jours et au coût de 522.00\$ + les frais inhérents

Adopté à l'unanimité

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 17-11-13-262

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 50 143.10 \$ et la liste des déboursés du mois de septembre 2017 au montant de 121 107.70 \$.

Air liquide.....	3 524.35\$
Fonds d'information sur le territoire.....	4.00\$
Cloutier Portes de garage	710.82\$
Construction Jalbert et Pelletier inc.	29 324.38\$
Dépanneur du coin	233.93\$
DF Rouleau	8.42\$
Dickner inc.	114.44\$
Formules municipales	136.59\$
Impression nouvelles images	345.53\$
Lawson products inc.	219.15\$
M.R.C. de la Mitis	10 121.68\$
Orizon Média	235.70\$
Performance Rimouski inc.	349.70\$
Pièces d'auto Sélect	561.40\$
Plante Yvan	3 250.59\$
Plomberie Robert Deschênes	499.17\$
Produit sanitaires Lépine	120.88\$
Sécurité Médic inc.	109.23\$
Soudure Usinage DB	275.94\$

Adopté à l'unanimité.

TOTAL : 50 146.10 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

AJUSTEMENT DES HEURES ET SALAIRE
MME KARINE MARQUIS

Résolution numéro : 17-11-13-263

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs augmentera les heures et le salaire de Mme Karine Marquis à compter du 1^{er} janvier 2018. Les heures passeront de 21 h à 28 h par semaine pour un salaire de 25.00 \$ / h.

Adopté à l'unanimité.

POSTE OCCASIONNEL
MME DIANE BERNIER

Résolution numéro : 17-11-13-264

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs demandera à Mme Diane Bernier, au besoin et à sa bonne convenance, pour apporter son aide sur divers projets de la municipalité, au même condition qu'avant sa retraite.

Adopté à l'unanimité.

AJUSTEMENT SALARIAL ANNUEL

Résolution numéro : 17-11-13-265

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. François St-Laurent que la municipalité des Hauteurs augmentera de 1% les salaires des employés municipaux selon le taux de l'indice de prix à la consommation.

Adopté à l'unanimité.

TECH 2014-2018

Résolution numéro : 17-11-13-266

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs a pris connaissance tel qu'attendu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité des Hauteurs atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Résolution numéro : 17-11-13-267

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Steeve Michaud que la municipalité des Hauteurs propose de reconduire le contrat de ramonage de cheminées pour une durée de 1 an avec Les Entreprises JML ramonage de Matane.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 238

Résolution numéro : 17-11-13-268

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs adopte le règlement 238 qui modifie le règlement 203.

RÈGLEMENT 238

Règlement d'emprunt modifiant un autre règlement d'emprunt
Municipalité des Hauteurs

Règlement 238

Règlement 238 modifiant le règlement 203 décrétant un emprunt de 125 900\$ pour l'achat d'un camion incendie équipé.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 2 octobre 2017.

Attendu qu'une entente relative à l'organisation d'un service de protection incendie a été signée entre les municipalités de St-Charles-Garnier, St-Donat, Les Hauteurs et St-Gabriel-de-Rimouski en date du 7 septembre 2005.

Attendu que chacune des municipalités participantes à l'entente incendie tient un registre de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Attendu que le coût réel pour l'achat d'un camion est moindre que le coût initialement prévu au règlement d'emprunt 203.

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. L'article 1 du règlement 203 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion équipé selon les coûts constatés lors de l'ouverture de la soumission et des frais d'émission telle qu'énoncée dans les documents faisant partie intégrante du présent règlement comme annexes A-1 et B-1.

Article 3. L'article 2 du règlement no. 203 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 125 900\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. L'article 3 du règlement no. 203 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 125 900\$ sur une période de 15 ans.

Article 5. La résolution 17-05-01-111 est abrogée.

Article 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI SUR LES TESTS HYDROGÉOLOGIQUES

Résolution numéro : 17-11-13-269

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier à entreprendre les nouvelles démarches suite à une infiltration d'eau découvert dans le puits. Un appel d'offre pour un puisatier est donc nécessaire pour le changement de tuyau et, ensuite la reprise des travaux par la firme ARRAKIS sera effectuée. Une nouvelle offre de services pour les travaux supplémentaires imprévus au puits se monte à 9 421,50\$ pour la firme ARRAKIS et un estimés entre 7 000\$ et 9 000\$ pour le puisatier. Un appel d'offre pour le puisatier sera fait.

Adopté à l'unanimité.

DÎNER POUR LE PRÉ-100^E ANNIVERSAIRE

Résolution numéro 17-11-13-270

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. Jean-Rock Michaud, que la municipalité des Hauteurs avec la participation du conseil municipal fera un dîner dimanche le 10 décembre 2017 à la salle municipale à compter de 11h. Cet évènement servira pour amasser des fonds pour le 100^e anniversaire, des billets seront disponible à la municipalité et aussi à l'entrée. Une annonce dans l'Info des Hauteurs et un mémo dans les commerces de la municipalité seront mis. 15.00\$ pour les adultes, 5.00\$ pour les enfants de 5 à 10 ans et gratuit pour les 5 ans et moins.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

Résolution numéro 17-11-13-271

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le lieu, jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Le lieu sera la salle du conseil municipal situé au 50 rue de l'Église et les dates et heures seront les suivantes :

P.S. Advenant une assistance nombreuse le lieu pourra être déplacé dans la grande salle.

SÉANCES DU CONSEIL

LUNDI 8 JANVIER	2018	19 H 00
LUNDI 5 FÉVRIER	2018	19 H 00
LUNDI 5 MARS	2018	19 H 00
MARDI 3 AVRIL	2018	19 H 00
LUNDI 7 MAI	2018	19 H 00
LUNDI 4 JUIN	2018	19 H 00
MARDI 3 JUIL	2018	19 H 00
LUNDI 6 AOÛT	2018	19 H 00
MARDI 4 SEPT	2018	19 H 00
LUNDI 1 OCT	2018	19 H 00
LUNDI 5 NOV	2018	19 H 00
LUNDI 3 DÉC	2018	19 H 00

RENCONTRE DE TRAVAIL

LUNDI 29 JANVIER	2018
LUNDI 26 FÉVRIER	2018
LUNDI 26 MARS	2018
LUNDI 30 AVRIL	2018
LUNDI 28 MAI	2018
LUNDI 25 JUIN	2018
LUNDI 27 AOÛT	2018
LUNDI 26 SEPT.	2018
LUNDI 29 OCT.	2018
LUNDI 26 NOV.	2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice-générale, secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2018

Résolution numéro 17-11-13-272

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Donald Lavoie que la municipalité des Hauteurs adopte le calendrier des collectes 2018. 26 collectes pour les matières résiduelles, 26 collectes pour les matières recyclables, le jeudi et le vendredi aux 2 semaines. 19 collectes pour les matières organiques de mai à octobre. 2 collectes pour les gros rebus, le 14 mai et le 14 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-GARNIER

Résolution numéro : 17-11-13-273

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs ne renouvellera pas l'entente du service sécurité incendie tel qu'il est en vigueur présentement. La municipalité est ouverte à de nouvelles propositions de la part de la municipalité de St-Charles-Garnier, afin d'avoir une entente qui satisfasse les 2 parties.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 17-11-13-274

PATINOIRE : Il est envisagé de trouver une solution temporaire pour faire patiner les citoyens cet hiver. Une annonce dans l'Info des Hauteurs paraîtra pour faire un appel à tous.

COMITÉ DU 100^E : Le conseil invite le comité du 100^e pour la réunion de travail du 27 novembre prochain, afin de discuter des activités à venir.

QUESTIONS DU PUBLICS

Mme Andréanne Proulx, présidente du comité du 100^e anniversaire, nous demande de faire appel à des bénévoles ex-enseignante pour faire la correction du livre, pour sauver des frais de 1 920.00\$.

M. Nelson Soucy nous fait part de son mécontentement dû à un incompréhension de son contrat de travail par rapport au salaire. Après discussion, M. Nelson Soucy remet son téléphone portable et ses clefs sur la table des conseillers.

RÉVISION DE CORRECTION POUR LE LIVRE DU 100^E

Résolution numéro : 17-11-13-275

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs propose de prendre 3 personnes bénévoles, soit Mme Yvette Guimond, Mme Jocelyne Guimond et Mme Suzanne Boucher pour faire la révision et la correction du livre du 100^e des Hauteurs.

Adopté à l'unanimité

AJUSTEMENT SALAIRE M. NELSON SOUCY

Résolution numéro : 17-11-13-276

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs acquiesce à la demande M. Nelson Soucy pour augmenter son salaire de 38.32\$ hebdomadairement. La décision ne fait pas l'unanimité, mais force est d'admettre que les ressources manques, le conseil se ralie.

Adopté à l'unanimité

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-11-13-277

Séance ordinaire: Lundi le 4 décembre à 19h
Rencontre de travail : Lundi le 27 novembre 19h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-11-13-278

À 21 h 55 sur proposition de M. Donald Lavoie la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse Mme Pascale Fortier, dg/sec-très